



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU PAR
VIDÉOCONFÉRENCE LE 17 AOÛT 2020 À 19H**

Personne(s) présente(s) :

Marie Ignaczak, présidente
M. Denis Leclerc
M. Jean-Philippe Côté
Mme Julie Cloutier
Mme Hélène Bergeron

François Bienvenu, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
 - 4.1 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale - 379, chemin du Tour-du-Lac
 - 4.2 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée - 351 chemin des Lacs
 - 4.3 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 43 chemin des Grillons
 - 4.4 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée - 111 chemin des Lacs
 - 4.5 PIIA - Construction et travaux dans la rive et dans le littoral – 179 chemin du Tour-du-Lac
 - 4.6 Point de discussion - Mise à jour des règles de régie interne du CCU
 - 4.7 Point de discussion - Suivi du conseil
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
- 7. Clôture de la réunion**



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 15 juillet 2020 a été accepté tel que rédigé.

4. Sujets

4.1 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale - 379, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00298, numéro de lot 1 497 201, concernant :

- l'agrandissement du bâtiment principal ayant pour effet d'agrandir sa superficie au sol à plus de 200 m² (chap. 4, art. 24)
- la modification de l'aire de stationnement de plus de 150 m² (chap. 11.1, art. 55.5)

4.2 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée – 351 chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2019-00730, numéro de lot 6 275 976, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (Règl. 09-198, chap. 4)

4.3 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 43 chemin des Grillons

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00077, numéro de lots 1 821 707 - 1 821 708 - 1 821 881, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (Règl. 09-198, chap. 4)
- la construction d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus (RCI, art. 5.1.5)

4.4 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée – 111 chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00148, numéro de lot 4 807 427, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (Règl. 09-198, chap. 4)

4.5 PIIA - Construction et travaux dans la rive et dans le littoral – 179 chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00514, numéro de lot 1 497 117, concernant :

- la construction d'un ouvrage de stabilisation dans la rive (RCI 2010 – 41 art.5.1.1)
- la construction d'un ouvrage de stabilisation sur le littoral (RCI 2010 – 41 art.5.1.2)

4.6 Point de discussion - Mise à jour des règles de régie interne du CCU

Le comité consultatif recommande, suite aux commentaires et ajustements proposés, qu'un projet de règles de régie interne mis à jour soit déposé lors d'une prochaine réunion.

4.7 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucune recommandation.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 9 septembre 2020.

6. Varia

Aucun

7. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 19h40.

Marie Ignaczak, présidente

Jean-Philippe Côté, secrétaire